

**Séance du 15 décembre 2012**

-----

Le quinze décembre deux mille douze à neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Dompierre sur Besbre, se sont réunis sur convocation en date du 07 décembre 2012 et sous la présidence de Monsieur Pascal VERNISSE, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dompierre sur Besbre,

**Etaient présents :** Pascal VERNISSE, **Conseiller Général -Maire** – Valérie GOUBY – Léopold GODART - Marie-Françoise LOCTOR – Guy FRAISE – Christiane HILLAIRAUD - Patrick DARCANGE, **Adjoint**.

Jean Noël BACQUET – Jacques BOURET – Ghislaine BOURRACHOT – Michel BRUNNER – Delphine DAJOUX – Laurent DESMYTTER – Fabienne DURAND à partir de la délibération N° 2012.12.15/10 - Catherine MANGERET – Bernard NAVETAT – Annie-France POUGET – Catherine QUESTEL – Dominique TALON - Pierre SANCELME jusqu'à la délibération N°2012-12.15/9 incluse,**conseillers**.

**Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :** Patrick GAUTIER, Conseiller délégué à Guy FRAISE – Fabienne DURAND à Dominique TALON jusqu'à la délibération N°2012-12-15/9 incluse - Félix FLERET à Valérie GOUBY – Audrey MONMINOUX à Léopold GODART – Pierre SANCELME ayant quitté la séance à 11 h à Catherine QUESTEL à partir de la délibération N°2012-12-15/10.

**Secrétaire de séance :** Christiane HILLAIRAUD.

**A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS, LES DECISIONS CI-DESSOUS ONT ETE ACCEPTEES (excepté pour la question N° 3 à laquelle Monsieur Bouret s'abstient).**

**1 - FINANCES - Tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013**

Considérant que les dispositions prises par délibérations antérieures demeurent applicables tant que ces dernières ne sont pas « rapportées »,  
 Les droits et tarifs municipaux présentés sont approuvés et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (consultables en mairie).

**2 - FINANCES - Travaux en régie 2012**

Le montant des travaux en régie 2012 est arrêté à 23 086.63 €.  
 Les écritures comptables suivantes seront passées.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Crédits BP 2012 - c/023	Crédits BP 2012 - c/ 722	Crédits BP 2012 - c/23	Crédits BP 2012 - c/ 021
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>104 810 €</b>	<b>104 810,00 €</b>	<b>104 810 €</b>	<b>104 810 €</b>
Dépenses imputées aux comptes classe 6	Recettes - Travaux en régie - compensation	Répartition - Travaux	Recettes
		C/ 2312 : <b>3 614,74</b>	<b>23 086,63 €</b>
		C/ 2313 : <b>14 533,85</b>	
		C/ 2315 : <b>4 938,04</b>	
<b>23 086,63</b>	<b>23 086,63</b>		

**3 - AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT - Déchets verts – Traitement des déchets verts : poursuite opération compost à titre expérimental année 2012 et 2013**

Monsieur Jacques BOURET, étant intéressé à l'affaire, s'abstient de prendre part au vote.  
 La commune souhaite poursuivre le dispositif de traitement sur l'année 2013 en deux périodes de broyage, sachant que l'opération de broyage 2012 sera vraisemblablement reportée sur l'exercice 2013.

#### **4- TOURISME – ENVIRONNEMENT - Voie verte – Location vélos voie verte : mise en place projet /période camping à titre expérimental – ex 2013 : principe**

Le principe d'organiser, à titre expérimental, la location de vélos mis à disposition de la collectivité au camping par un prestataire est adopté pour l'année 2013 durant la saison d'ouverture.

#### **5- ENFANCE JEUNESSE : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) : Convention objectifs et financement 2012/2013 avec la CAF de l'ALLIER**

La convention de prestation de service avec la CAF de l'Allier en vue de participer au financement de l'accompagnement scolaire prévu par le CLAS agréé par le Comité départemental de l'Accompagnement Scolaire est reconduite pour l'année scolaire 2012/2013.

#### **5a - ENFANCE JEUNESSE : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) : Convention objectifs et financement 2012/2013 avec la Mutuelle Sociale Agricole de l'ALLIER**

La convention de prestation de service avec la MSA Auvergne – Site de l'Allier en vue de participer au financement de l'accompagnement scolaire prévu par le CLAS agréé par le Comité départemental de l'Accompagnement Scolaire est reconduite pour l'année scolaire 2012/2013.

#### **6- ENFANCE JEUNESSE : Restaurant scolaire collège Louis Pergaud : accès enfants école G. Sand : Convention**

Les dispositions de la convention à signer entre le Collège Louis Pergaud et la commune de Dompierre sur Besbre concernant l'accès des enfants fréquentant l'école George Sand au restaurant scolaire du collège Louis Pergaud sont approuvées. Convention qui sera renouvelée annuellement par tacite reconduction.

#### **6 a- ENFANCE JEUNESSE : Restaurant scolaire collège Louis Pergaud : accès enfants Accueil de Loisirs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 : Convention**

Les dispositions de la convention à signer entre le Collège Louis Pergaud et la commune de Dompierre sur Besbre concernant le service de restauration des enfants fréquentant l'accueil de loisirs sont acceptées. Cette convention est établie pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 03 juillet 2013 inclus, uniquement les mercredis.

#### **7–CULTURE : Résidence d'artistes : convention objectifs 2009/2012 entre l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Rectorat de Clermont Ferrand, l'Inspection Académique –le Département de l'ALLIER et la Commune de Dompierre s/ Besbre: Prorogation Convention – Avenant N°1**

Vu l'avenant N° 1 portant prorogation des dispositions de la convention d'objectifs 2009-2012 jusqu'au 30 juin 2013, Les dispositions de la convention d'objectifs 2009-2012 avec les partenaires (Etat, DRAC, Inspection académique, Département) par la voie d'un avenant N°1 jusqu'au 30 juin 2013, soit au terme du séjour de l'artiste accueilli en résidence courant janvier 2013 et du déroulement de l'exposition de ses travaux au public sont acceptées.

#### **8–CULTURE : Programmation culturelle 2012/2013 – Actions culturelles à la résidence d'artistes et expositions – Demande soutien financier des partenaires Etat (DRAC, Département de l'Allier)**

Il est rappelé que la programmation culturelle 2012-2013 (les spectacles vivants) intègre les actions culturelles développées au sein de la résidence d'artistes (accueil des artistes – expositions). Par conséquent, un soutien financier auprès des partenaires (ETAT (DRAC), Département de l'Allier) est sollicité et sachant que les dispositions d'une convention à intervenir entre la commune de Dompierre, l'artiste accueilli en résidence et l'association As'Art en bout de ville sont approuvées.

**9– ADMINISTRATION GENERALE : Signalisation - Aire locale de covoiturage sur le parking public communal « Les Thomassots » - Convention entre le Département de l'Allier et la Commune de Dompierre sur Besbre**

Les dispositions de la convention entre le Département de l'Allier et la Commune de Dompierre sur Besbre, portant sur la mise à disposition des personnes intéressées par le covoiturage, d'une aire locale au droit du parking public communal « les Thomassots » sont approuvées pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

**10– ADMINISTRATION GENERALE : ACTE ADMINISTRATIF RECTIFICATIF - Cession par la Commune de Dompierre sur Besbre à la Communauté de Communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise - Autorisation signature**

Madame Valérie GOUBY, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, agissant au nom de la Commune de Dompierre sur Besbre est désignée pour signer l'acte rectificatif à intervenir entre la Commune de Dompierre-sur-Besbre et la Communauté de Communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise pour la cession d'un ensemble immobilier à usage industriel « La Prise d'eau ».

**11– ADMINISTRATION GENERALE : BAIL ENTRE LA COMMUNE DE DOMPIERRE SUR BESBRE et L'ASSOCIATION DE SERVICES D'AIDE A DOMICILE–Renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013**

Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail pour une durée de 6 années consécutives du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2018 au profit de l'Association de Services d'Aide à Domicile sise à Dompierre sur Besbre, 87 rue des cinq noyers.

**12– ADMINISTRATION GENERALE : Patrimoine : installation ruches sur le domaine public communal : renouvellement convention - année 2013**

L'autorisation d'occupation du domaine public communal afin d'y poursuivre l'activité d'un apiculteur pour l'année 2013 dans les mêmes conditions que les années précédentes est renouvelée.

**12a – ADMINISTRATION GENERALE : Patrimoine : Renouvellement occupation du domaine public – avenant à convention à compter du 01 décembre 2012 au 31 décembre 2013.**

Le renouvellement de l'occupation d'un emplacement d'1 M2 du domaine public, situé Grande Rue afin d'y installer un distributeur de boissons à emporter est fixée du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 31 décembre 2013 au montant de 4.75 €/M2

**12 b– ADMINISTRATION GENERALE : Patrimoine : Renouvellement occupation terrains communaux – année 2013 : convention d'occupation précaire.**

L'occupation des terrains communaux consentie à titre précaire et provisoire, du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, en vue de poursuivre l'activité d'élevage dans les mêmes conditions que celles fixées par les dispositions des précédentes conventions, en tenant compte de l'actualisation du montant annuel de la redevance, ainsi que de la réserve portant sur l'éventuelle cession des terrains situés sur la commune de St Pourçain sur Besbre « les Oyas », conformément au rapport de présentation est renouvelée.

**13– ADMINISTRATION GENERALE : Patrimoine : Renouvellement mise à disposition salle« Sœur Angela » année 2013 : avenant à convention**

Considérant que la convention de mise à disposition de ladite salle peut être renouvelée dans les mêmes conditions à raison d'un après-midi par semaine pour y organiser des réunions, un avenant sera signé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**13a– ADMINISTRATION GENERALE : Patrimoine : Mise à disposition salle« Sœur Angela » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013**

Considérant que la mise à disposition de ladite salle peut être renouvelée pour y organiser des réunions et distribution des produits réservés, celle-ci est accordée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2013.

#### **13B– ADMINISTRATION GENERALE : Patrimoine : Mise à disposition local sis rue de la gare**

Il est décidé de reconduire la location du local sis N° 206 avenue de la gare Dompierre pour une surface de 48.30 M2 à compter du 1<sup>er</sup> février 2013 pour une durée d'un an contre un loyer mensuel (hors charges) de 265.65 €,

#### **14– ADMINISTRATION GENERALE : Patrimoine : Don matériel sportif et technique : CEPNAS**

Après avoir accepté le don de matériel sportif et technique remis par le CEPNAS (Centre Ecole de Pleine Nature et d'Activités Sportives) dont la dissolution est enregistrée le 18 septembre 2012 (récépissé de déclaration de dissolution de l'association N° W032001704) afin d'en faire bénéficier les enfants accueillis au Centre de Loisirs, la collectivité s'engage à entretenir le matériel avec soin et attention, soit « en bon père de famille ».

Ces équipements sportifs et techniques, dont l'inventaire a été transmis en mairie, sont remis gracieusement à la commune de Dompierre sur besbre.

#### **15– ADMINISTRATION GENERALE : Personnel : Création emplois adjoint technique principal – Modification tableau des effectifs.**

Vu l'avis du CTP concernant la suppression de 3 emplois d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe validée par l'assemblée ce même jour, il a été créé 3 emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.